



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

**REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET MISE EN ŒUVRE DE L'INTEROPERABILITE DES BASES  
DE DONNEES EN MATIERE DE BIODIVERSITE ET HABITATS SUR LE TERRITOIRE  
TRANSALPIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG ALCOTRA  
POUR LE PROJET COBIODIV N°3896 (PLAN INTEGRE THEMATIQUE Biodiv'ALP N°2983)**

**ARPE-ARB  
Agence Régionale Pour l'Environnement  
Agence Régionale de la Biodiversité  
Provence Alpes Côte d'Azur**

*22 rue Sainte Barbe CS 80573  
13 205 MARSEILLE Cedex 01*

## 1. Présentation du contexte

### 1.1. La structure

L'ARPE, Agence Régionale pour l'Environnement et l'écodéveloppement, œuvre pour la transition écologique et la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 40 ans.

Syndicat mixte engagé sur le terrain, l'ARPE est le lien et le lieu où tous les acteurs de la biodiversité et du développement durable peuvent se retrouver et co-construire leurs projets.

L'ARPE favorise une synergie entre les politiques de ses membres fondateurs (la Région et les Départements) et ses membres associés (l'Etat et les acteurs du territoire) pour permettre d'amplifier une dynamique régionale durable.

Grâce à l'expertise de son équipe technique pluridisciplinaire, l'ARPE repère et participe à l'émergence et à la promotion de projets innovants, pour mettre en œuvre, pour mettre en œuvre la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, une des régions de France métropolitaine les plus riches en termes de biodiversité terrestre et aquatique : espèces, habitats, écosystèmes et paysages des Alpes à la Méditerranée.

L'ARPE encourage la collaboration, les échanges et concertation en animant des réseaux régionaux qui mobilisent l'ensemble des acteurs du territoire régional autour de projets de biodiversité et de transition écologique. L'Agence rassemble et fait dialoguer les compétences d'ingénieurs, techniciens, naturalistes, urbanistes géomaticiens, et associatifs au service des territoires.

Afin d'assurer les actions de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) qui lui sont confiées, de prolonger quatre décennies d'expériences et d'action territoriale, d'approfondir et de renforcer les missions d'observation, de conseil, d'animation et d'information, les statuts du syndicat mixte ont évolué, permettant la création de l'ARPE-ARB au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'Agence régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARB) est **un projet partenarial** qui implique la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'AFB, l'État, l'Agence de l'eau et l'ARPE et plus globalement tous les acteurs agissant pour la biodiversité en région.

L'Agence régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour **finalités** de :

Préserver, reconquérir, valoriser la biodiversité régionale avec ses spécificités alpine et méditerranéenne, facteur de qualité de vie, de développement et d'innovation en région.

Créer un lieu partenarial entre les acteurs de la biodiversité pour échanger sur les positionnements stratégiques respectifs, et les projets à conduire en commun.

Accompagner la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité.

Assurer l'interface entre les dynamiques régionales, interrégionales avec les Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, nationales, européennes, alpines et méditerranéennes.

**L'ARPE-ARB** constitue le support opérationnel principal de l'Agence régionale de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## 1.2. Le projet

Les missions à réaliser s'inscrivent dans le cadre du plan intégré thématique Biodiv'ALP (ci-après PITEM Biodiv'ALP), projet européen stratégique financé dans le cadre du programme de coopération INTERREG ALCOTRA V/A France-Italie 2014-2020. Ce projet, piloté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (chef de file), porte sur la biodiversité dans les Alpes du Massif Occidental. Il rassemble 26 bénéficiaires français et italiens comprenant cinq Régions, des espaces naturels protégés, des Conservatoires, des associations, des représentants d'entreprises,...

L'ambition cadre du projet est de « *protéger et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins par un partenariat et un réseau de connectivités écologiques transfrontalier* ». La stratégie Biodiv'ALP s'opérationnalise autour de cinq projets thématiques.

Le projet concerné par cette mission est le projet thématique 2, intitulé **COBIODIV : Connaître la biodiversité et les écosystèmes pour mieux les protéger ensemble** (PC INTERREG V A France-Italie, Projet n° 3896). Ce projet piloté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, vise à améliorer les connaissances sur la biodiversité et les écosystèmes alpins dans une logique transfrontalière.

La réalisation de cet objectif s'articule autour de la co-construction d'une liste commune d'espèces et d'habitats d'intérêts et du partage de méthodes de suivis, de méthodologies de protocoles d'inventaire et de procédures d'évaluation de site NATURA 2000. Ces productions permettront la mise en place d'outils communs de travail et de plan d'action partagés.

Le projet COBIODIV prévoit également des activités d'acquisition de données sur la biodiversité cachée, de structuration des données dans une logique d'interopérabilité, et de diffusion des connaissances.

## 2. Objet de la consultation

Les missions demandées au candidat à la présente consultation concernent la réalisation d'un **diagnostic et à la mise en œuvre de l'interopérabilité des bases de données en matière de biodiversité et d'habitats sur le territoire transalpin**. Elles devront être appréhendées dans une logique de transversalité avec les autres actions de ce projet et avec les attendues du PITEM Biodiv'ALP et du programme INTERREG ALCOTRA.

### 2.1. Missions et activités

#### Phase 1

- Réaliser un inventaire et diagnostic sur les systèmes d'information et les bases de données de biodiversité et d'habitats prioritairement des partenaires et délégataires côté français et en lien avec le responsable d'action côté italien pour permettre leur interopérabilité. Les autres acteurs intéressés par la démarche d'interopérabilité sur le territoire alpin français pourront aussi être intégrés à cette démarche (Départements, collectivités / EPCI, établissement public, associations, Parcs, etc.);
- Organiser, coordonner et animer des groupes de travail et des ateliers techniques avec les partenaires du PITEM ;
- Transmission du rapport d'activité de la phase I.

#### Phase 2

- Définir une stratégie d'interopérabilité des bases de données de biodiversité et des habitats en fonction des dynamiques en cours sur ce point et notamment concernant la base de données SILENE (faune et flore) ainsi que GéoNature ;

- Accompagner les acteurs transalpins impliqués dans le Projet thématique COBIODIV dans la définition de leurs besoins ;
- Organiser, coordonner et animer des groupes de travail et des ateliers techniques avec les partenaires du PITEM ;
- Accompagner et former les partenaires du PITEM dans l'organisation, la structuration, la standardisation de leurs données de biodiversité et d'habitats ;
- Prospector sur les enjeux de l'open data et de l'ouverture de GeoNature à d'autres systèmes d'information ;
- Développer, documenter et déployer des outils de gestion et de diffusion de ces données (GeoNature notamment)
- Concevoir, modéliser, piloter, suivre, tester, documenter et déployer des prestations de développement d'une interface informatique pérenne basée sur la démarche développée dans GeoNature ;
- Transmission du rapport d'activité de la phase II.

### **3. Modalités de mise en œuvre de la prestation**

La contractualisation de la prestation est réalisée par l'ARPE-ARB Provence-Alpes-Côte d'Azur (siège : Marseille), mais le candidat retenu devra prévoir la présence du (de la) chargé(e) de projet qui réalisera la prestation au siège du Parc national des Ecrins à Gap. Ce choix s'explique par le fait que le Parc national des Ecrins pilote et réalise notamment les développements de l'outil open source GeoNature (<http://geonature.fr/>) et bénéficie d'une expertise technique en matière de systèmes d'informations de biodiversité, au cœur de ce projet. Cet outil d'interopérabilité ainsi que l'expertise développée dans ce sens ont été identifiés comme d'intérêt dans les objectifs poursuivis dans le projet COBIODIV.

Le(la) chargé(e) de projet sera amené(e) à travailler sur l'outil métier GeoNature. Il s'agit d'une application web open source pour la gestion et la diffusion des données faune et flore. Le Parc national des Ecrins anime ainsi une communauté d'une cinquantaine développeurs et de géomaticiens autour de l'outil. L'outil qui sera développé devra également être en open source et diffusable auprès des utilisateurs potentiellement intéressés sans qu'aucune contrepartie ne puisse être exigée par le prestataire. L'ARPE-ARB et le Parc National des Ecrins resteront les seuls maîtres de la diffusion et de la valorisation de l'outil.

Le(la) chargé(e) de projet sera sous l'autorité de l'ARPE-ARB et exercera sa mission au sein de l'équipe du Parc National des Ecrins sous la hiérarchie du responsable du Système d'Informations. Il travaillera avec les développeurs du Parc national des Ecrins et le comité technique de GeoNature. Il sera également amené à travailler directement avec les autres partenaires du projet COBIODIV en France et en Italie.

Des points d'étape permettant des rendus intermédiaires dans chacune des deux phases sont à prévoir.

Il/elle contribuera à la mise en œuvre des autres actions du projet COBIODIV et participera à des workshops/groupes de suivi en France ou en Italie.

Il/elle apportera un appui technique interne/externe par le conseil, la mise en œuvre de projets, le suivi de prestations externes, le suivi et le bilan des actions engagées.

#### **4. Pilotage**

La mission sera pilotée dans le cadre du projet COBIODIV par l'ARPE-ARB : chargé de projet Biodiv'ALP et Directrice Connaissance des territoires, Réseaux d'acteurs et Coopération qui seront les interlocuteurs du prestataire et coordonneront les échanges.

Des échanges réguliers électroniques/téléphoniques auront lieu entre le prestataire et l'ARPE-ARB sur l'avancement de la mission. L'encadrement sera assuré par le Responsable du pôle Système d'Information du Parc National des Ecrins.

#### **5. Exécution de la prestation**

**Livrables attendus :**

**En phase 1. :**

- Un diagnostic sur les systèmes d'information et les bases de données de biodiversité et d'habitats des partenaires et délégataires pour permettre leur interopérabilité :
  - recensement et état des lieux des bases de données de biodiversité ;
  - analyse de l'accessibilité des données ;
  - formalisation des enjeux liés au développement/amélioration des bases de données dans une logique d'interopérabilité.

NB : Les autres acteurs intéressés par la démarche d'interopérabilité sur le territoire alpin français pourront aussi être intégrés à cette démarche (Départements, collectivités / EPCI, établissement public, associations, Parcs, etc.);

**En phase 2. :**

- Stratégie d'interopérabilité des bases de données de biodiversité et des habitats :
  - développement d'une stratégie d'interopérabilité des bases de données de biodiversité et des habitats dans une approche transfrontalière ;
  - création d'un groupe de travail transfrontalier sur l'interopérabilité des bases de données de biodiversité et des habitats ;
  - organisation d'au moins un séminaire transfrontalier sur l'interopérabilité des bases de données de biodiversité et des habitats.
- Développement d'une application pour permettre l'interopérabilité des bases de données de biodiversité et des habitats

#### **6. Calendrier prévisionnel de réalisation**

- **Phase 1 :**
  - Diagnostic : 27 avril 2020 au 27 octobre 2020
  - Rendu du rapport octobre 2020
- **Phase 2 :**
  - Elaboration de la stratégie : novembre 2020 à mars 2021.
  - Accompagnement des structures : novembre 2020 à août 2021.
  - Réunion groupe de travail : entre novembre 2020 à août 2021.

Démarrage de la prestation : 27/04/2020.

## **7. Conditions**

- La durée totale de la réalisation de la prestation est de 16 mois ;
- Il est attendu une présence permanente qui serait équivalente à un poste temps complet durant la mission ;
- Expérience requise du (de la) chargé(e) de projet : 3/5 ans minimum ;
- Le(la) chargé(e) de projet sera basé(e) dans les locaux du Parc national des Ecrins à Gap et il sera situé au sein du Pôle Système d'Informations ;
- Rythme de travail souple nécessitant de l'autonomie et de nombreux déplacements, le(la) chargé(e) de projet sera amené(e) à se déplacer sur le territoire transfrontalier (territoire ALCOTRA : Région Sud, Auvergne-Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont, Val d'Aoste) et à Marseille pour des séances de travail.
- Permis B et véhicule indispensables.

## **8. Présentation de l'offre**

Le prestataire propose dans son devis un chiffrage de la mission pour réaliser les deux phases de la prestation correspondant à une évaluation forfaitaire du temps et des matières nécessaires.

Le devis doit être détaillé et inclure tous les frais liés à la mise en œuvre de la mission.

### ***Forme attendue de la réponse***

L'offre devra comprendre :

- Les références, compétences et qualités concernant des prestations similaires ;
- La méthodologie précise proposée avec les étapes pour les deux phases de la prestation ;
- Les réunions prévues et entretiens ;
- Le calendrier de réalisation ;
- Le CV de l'intervenant proposé ;
- Un devis détaillé du coût de la prestation ainsi qu'un engagement sur le respect du calendrier prévisionnel ;
- Un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

**La prestation s'entend toutes dépenses intégrées. Aucune autre dépense que celle prévues que celles liées à la mise en œuvre de la prestation citée dans le présent cahier des charges ne pourra être prise en compte.**

**L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'organiser une audition des candidats si l'évaluation des offres le nécessite.**

## **9. Qualités attendues pour la réalisation de la prestation**

### **Compétences requises pour la réalisation de la prestation**

Le(la) chargé(e) de projet devra posséder *a minima* les compétences suivantes :

- Diplôme Bac+3/5 dans le domaine des systèmes d'informations, de la géomatique, de l'administration de bases de données, du développement web ou expérience significative en la matière ;
- Maîtrise de l'administration et de la modélisation de bases de données;
- Sensibilité à l'open source et à l'open data ;
- Connaissance pratique des techniques et langages de développement ;
- Connaissance générale d'outils de bases de données, des systèmes d'informations et des SIG.
- Expérience en gestion de projets et de suivi des dépenses ;
- Connaissance des référentiels, standards et outils liés aux données de biodiversité ;
- Connaissance en écologie et biodiversité ;
- Bon niveau en italien (lu, parlé et écrit) et pratique de l'anglais.

#### **Savoir-faire opérationnel :**

- Conception et administration de bases de données (PostgreSQL/PostGIS) ;
- Appétence pour le travail concernant la thématique de la biodiversité ;
- Animation de réunions, présentations et prises de paroles en public dans un contexte multipartenarial de coopération européenne ;
- Administration de serveur, linux, machine virtuelle et applications web ;
- Connaissance générale de git, Python, Flask, Leaflet, HTML, CSS, Angular, Javascript, etc. ;
- Développement web, ergonomie et environnement mobile ;
- Notions de méthodes et techniques de développement, en particulier dans les environnements décrits ci-dessus ;
- Utilisation d'outils de PAO (Gimp, Inkscape, etc.) ;
- Pratique des SIG (QGIS ou autre) ;
- Savoir documenter des développements, définir une méthodologie et rédiger des tutoriels de saisies ;
- Savoir s'adapter aux évolutions technologiques.

#### **Savoir-être**

- Qualités relationnelles, synthèse et capacité à savoir communiquer avec les utilisateurs ;
- Savoir animer une dynamique multipartenariale de projet ;
- Rigueur dans la mise en œuvre et la restitution ;
- Autonomie sens des responsabilités et de l'organisation.
- Aptitude pour le travail en équipe et à être force de proposition pour la mise en place des actions ;
- Savoir travailler en mode agile, disponibilité.

### **10.Critères de jugement des offres**

Les offres conformes aux prescriptions du cahier des charges seront jugées suivants les critères ci-dessous énoncés :

- 1 - Valeur technique (60%)
- 2 - Prix (30%)
- 3 – Délai (10%)